

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
25 février 2021
n° 7 / 7896^e
pages 345 à 416



CHRONIQUE / Responsabilité civile

Le renouveau des présomptions
en droit de la responsabilité civile

> Julie Traullé

360

ÉDITORIAL

345 Est-ce que ce monde est sérieux?, *Nicolas Dissaux*

POINTS DE VUE

356 L'audition libre : réflexion sur quelques angles morts des droits de la défense, *Sébastien Pellé*
358 Quelques suggestions pour la version modernisée de Légifrance, *Antoine Hontebeyrie*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 366 **Chronique** : Un confinement avec Brassens, *Rémy Cabrillac*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
- 370 Chambre sociale, *Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Aurélie Prache*
379 Chambre criminelle, *Maud Fouquet, Anne-Laure Méano, Anne-Sophie de Lamarzelle, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi*
- 388 **Panorama** : Droit du sport, *Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)*
399 **Notes** : L'intérêt social dans le contentieux de l'annulation des délibérations d'assemblée générale, *note sous Com. 13 janv. 2021, Dominique Schmidt*
- 401 L'exploitant d'un magasin en libre accès n'est pas soumis à une responsabilité autonome fondée sur l'article L. 421-3 du code de la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020, Louis Perdrix*
406 Protection des données, renseignement, procédure pénale et enquêtes administratives : l'approche française remise en cause par la CJUE, *note sous CJUE 6 oct. 2020, Maxime Lassalle*
412 Regards européens sur la transmission de la clause attributive de juridiction et sur son caractère abusif, *note sous CJUE 18 nov. 2020, Fabienne Jault-Seseke*

ENTRETIEN

416 Matthieu Dhenne – Covid-19 : fabrication des vaccins et licence d'office

DA|LOZ



Version numérique incluse*



322107



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUITAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572195550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

345

Est-ce que ce monde est sérieux?



ACTUALITÉS

348

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture brutale des relations commerciales : poursuite de l'activité par un tiers, *Com. 10 févr. 2021*

Entreprise en difficulté

AGS (créances garanties) : convention de reclassement personnalisé, *Soc. 10 févr. 2021*

Société et marché financier

Comptes (présentation inexacte) : exclusion des comptes annuels consolidés, *Crim. 17 févr. 2021*

349

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente immobilière (vice caché) : restitution des fruits après résolution, *Civ. 3^e, 11 févr. 2021*

Responsabilité civile (décès de la victime) : préjudice de l'enfant conçu, *Civ. 2^e, 11 févr. 2021*

Famille-Personne-Succession

Conflit de lois (libre disposition des parties) : choix par un accord procédural, *Civ. 1^{er}, 10 févr. 2021*

Violence conjugale (ordonnance de protection) : pouvoir souverain

d'appréciation, *Civ. 1^{er}, 10 févr. 2021*

Droit de visite (médiatisé) : fixation de la périodicité par le juge, *Civ. 1^{er}, 10 févr. 2021*

351

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Maison individuelle (responsabilité) : raccordement aux réseaux publics, *Civ. 3^e, 11 févr. 2021*

Démolition (action des tiers) : construction hors zones protégées, *Civ. 3^e, 11 févr. 2021*

352

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Audience pénale (crise sanitaire) : suspension du recours à la visio-conférence, *CE 12 févr. 2021*

Détention provisoire (appel) : portée d'un désistement d'appel, *Crim. 9 févr. 2021*

353

DROIT PUBLIC

Santé publique

Soins psychiatriques sans consentement : portée d'une décision de mainlevée, *Civ. 1^{er}, 10 févr. 2021*

Établissement de santé (privé) : ouverture sans autorisation, *Crim. 16 févr. 2021*

354

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Temps partiel (modulé) : requalification en travail à temps complet, *Soc. 17 févr. 2021*

Transaction (objet) : obligations réciproques au titre de la clause de non-concurrence, *Soc. 17 févr. 2021*

Sécurité sociale

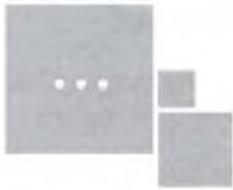
Amiante (fonds d'indemnisation) : appel contre une décision implicite de rejet, *Civ. 2^e, 11 févr. 2021*

355

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel (évolution du litige) : ouverture d'une procédure collective, *Civ. 2^e, 11 févr. 2021*



POINTS DE VUE

356 L'audition libre : réflexion sur quelques angles morts des droits de la défense
par Sébastien Pellé

358 Quelques suggestions pour la version modernisée de Légifrance
par Antoine Hontebeyrie



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

360 Le renouveau des présomptions en droit de la responsabilité civile
par Julie Traullé

366 Un confinement avec Brassens
par Rémy Cabrillac

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

370 Chambre sociale
par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Aurélie Prache

379 Chambre criminelle
par Maud Fouquet, Anne-Laure Méano, Anne-Sophie de Lamarzelle, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi

PANORAMA

388 Droit du sport
janvier 2020 – décembre 2020
par le Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)

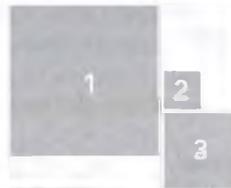
NOTES

399 L'intérêt social dans le contentieux de l'annulation des délibérations d'assemblée générale,
note sous Com. 13 janv. 2021
par Dominique Schmidt

401 L'exploitant d'un magasin en libre accès n'est pas soumis à une responsabilité autonome fondée sur l'article L. 421-3 du code de la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020*
par Louis Perdrix

406 Protection des données, renseignement, procédure pénale et enquêtes administratives : l'approche française remise en cause par la CJUE, *note sous CJUE 6 oct. 2020*
par Maxime Lassalle

412 Regards européens sur la transmission de la clause attributive de juridiction et sur son caractère abusif,
note sous CJUE 18 nov. 2020
par Fabienne Jault-Seseke



ENTRETIEN

416 Matthieu Dhenne
Covid-19 : fabrication des vaccins et licence d'office

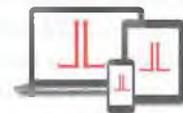
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr